

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Saint-Médard-en-Jalles - Mesures Hydrogéologiques autour du site de la société
SME groupe SAFRAN - Captage d'eau potable - Convention - Autorisation -
Décision -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'une surveillance des déversements d'effluents, issus du site de la société SME à Saint-Médard-en Jalles, ayant entraînés une pollution des sols et de la nappe, un arrêté préfectoral a été promulgué le 28 novembre 2007 afin de surveiller notamment le captage en eau potable de la galerie de Caupian.

De ce suivi a émergé en 2011, une pollution au perchlorate d'ammonium sur les eaux superficielles et souterraines. Cette situation a entraîné la fermeture de ressources majeures pour l'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux, la privant ainsi de 15 000 m³/jour à 20 000 m³/j.

Aussi, par arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 juillet 2011, la société SME est tenue notamment d'entreprendre un suivi périodique de la qualité des eaux souterraines autour de son site de Saint-Médard-en Jalles à partir de plusieurs forages d'eau captant les nappes du Miocène et de l'Oligocène (Thil, Gamarde, Caupian, Gajac 4, et le forage SMIMM 2).

Ces captages sont aujourd'hui exploités par la société Lyonnaise des Eaux dans le cadre de son contrat de concession avec la Communauté urbaine de Bordeaux.

Sous réserve du respect des engagements énumérés dans la convention ci-annexée, la Communauté urbaine de Bordeaux pourra autoriser la société SME ou l'organisme qu'elle aura mandaté, à entreprendre des mesures hydrogéologiques sur les forages suivants de la commune de Saint-Médard- en Jalles :

- Captages d'eau potable de Thil et Gamarde (Thil source R21, Thil forage R21, Thil captage R19, Thil Barbacanes, Gamarde Galerie et Gamarde puits rayonnant);
- Captages d'eau potable de Caupian (galerie F1 et forage F2) ;
- Forage Gajac 4 ;
- Forage SMIMM 2.

Une fois les résultats de ce contrôle disponibles, ils seront transmis à la Communauté urbaine de Bordeaux et à son délégataire.

Afin de formaliser le suivi de la qualité des eaux souterraines, il vous est proposé une convention, qui définit les conditions d'accès aux sites, les modalités d'interventions et la transmission des résultats.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.512-20 et R512-31 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2007 relatif au suivi d'une pollution issue du site SME ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 juillet 2011 relatif aux sources de pollutions décelées sur le site ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- La nécessité du suivi périodique de la qualité des eaux souterraines autour du site de Saint-Médard-en -Jalles à partir de plusieurs forages d'eau ;
- Que ces captages sont aujourd'hui exploités par la société Lyonnaise des Eaux dans le cadre de son contrat de concession avec la Communauté urbaine de Bordeaux.

DECIDE

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer, la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON